



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE PERMIS POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

**AVIS PUBLIC** est donné conformément à l'article 20 du règlement n° URB-332, qu'une demande de permis de démolition a été déposée à la Ville pour l'immeuble suivant :

- Adresse de l'immeuble concerné – 110, rue Leroux (lot : 2 045 551)

La demande se résume à ce qui suit:

- Autoriser la démolition d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage, et ce, dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée d'un étage avec garage intégré.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), toute personne intéressée qui désire s'opposer à cette demande de démolition doit s'adresser, par écrit, auprès du soussigné, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis.

Le Comité consultatif d'urbanisme déposera leur recommandation au Conseil à la séance ordinaire qui aura lieu le 10 mai 2022, au Pavillon Wilson situé au 4b, rue Principale à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur la délivrance du permis demandée.

**DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022**

Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat avis public portant sur la demande de démolition, conformément à la loi, en affichant et en publiant une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Dans le journal St-François, édition du 20 avril 2022;
- Sur le babillard de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, le 20 avril 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 20 avril 2022

Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière